



## Règlement financier 6<sup>ème</sup> – 5<sup>ème</sup> – 4<sup>ème</sup>

### Tarifs 2020 - 2021

Annexe à la convention de scolarisation

L'inscription d'un enfant dans l'Établissement Marie Pila suppose l'acceptation du présent règlement financier. Les modalités de facturation et de règlement sont détaillées ci-dessous.

	Tarif normal (10 mensualités)	Tarif famille nombreuse (*) (10 mensualités)
<b>Contribution (**)</b>	<b>86 €</b>	<b>73 €</b>
<b>Demi-Pension</b> - 1 repas - 2 repas - 3 repas - 4 repas	<b>20,75 €</b> <b>41,50 €</b> <b>62,25 €</b> <b>83,00 €</b>	
	<i>Variante : sandwich-dessert (voir page 4)</i>	
<b>Internat GARCONS</b> (pension complète)	<b>324 €</b>	
<b>Internat FILLES</b> (pension complète)	<b>308 €</b>	

(\*) Le "**Tarif famille nombreuse**" est accordé aux familles à partir de 3 enfants dans les Établissements de Carpentras sous tutelle de Notre-Dame de Vie : Marie Pila, Les Chênes.

Si un des enfants est scolarisé aux Chênes, la demande doit être faite dès la rentrée par la famille (imprimé à se procurer à l'accueil).

(\*\*) Cette contribution reste due même si des mesures de confinement empêchent en partie ou totalement la tenue des cours en présentiel

**Les tarifs indiqués tiennent compte du calendrier  
ainsi que des dates de sortie des élèves en fin d'année scolaire.**

# I. Facturation

## Modalités de règlement

- ♦ Le règlement par **prélèvement** est préférable. Il s'effectue de la manière suivante :  
1<sup>er</sup> prélèvement forfaitaire de 70 € le 5 septembre (sauf internes : 300 €). Il est suivi de 9 autres prélèvements le 5 de chaque mois. Ces prélèvements tiendront compte du régime de l'élève : externe, demi-pensionnaire, interne.
- ♦ Les règlements par carte bancaire depuis Ecole Directe, par chèque (à l'ordre de : **Association Marie Pila**) ou par espèces sont également acceptés.

### Attention

**La facture** est disponible sur **Ecole Directe** dans la deuxième quinzaine de septembre. **Cette facture est la seule de l'année.** Un échéancier indique le montant et les dates des 10 prélèvements.

En cas de règlement par chèque ou espèces, ceux-ci peuvent être effectués en début de chaque trimestre (Octobre – Janvier – Avril)

## 2. Acompte et caution

L'acompte versé au moment de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant est déduit de votre facture. Les manuels scolaires sont prêtés par l'Établissement moyennant un chèque de caution donné le jour de la rentrée et rendu en fin d'année. Les livres non rendus ou inutilisables seront facturés au prix du neuf.

## 3. Autres Frais

### ➤ Demi-pension

**Une carte nominative** de passage au self est remise à chaque élève au début de l'année scolaire. Les élèves la présentent à la personne qui fait le pointage à chaque passage au self. Cette carte est automatiquement créditée lorsque la demi-pension est imputée sur la note de frais annuelle.

Les repas occasionnels sont acceptés sous réserve que la carte self ait été rechargée au préalable par paiement en ligne sur Ecole Directe ou bien à l'accueil de l'Aqueduc (1 repas = 6,40 €).

**Aucun changement n'est admis en cours de période. Les demandes sont à faire avant chacune des vacances scolaires.**

En cas d'absence à la demi-pension d'une durée supérieure à 6 repas consécutifs (maladie justifiée par certificat médical ou voyage scolaire), les sommes trop perçues au titre de la demi-pension donneront lieu à un avoir. Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande écrite en joignant le certificat médical en cas de maladie.

En cas d'allergie constatée par un allergologue, un dossier de P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) doit être demandé à l'intendante. Si l'élève doit apporter son panier-repas, une participation de 20 € / mois sera facturée.

### ➤ Internat

L'internat accueille les garçons (à partir de la 6<sup>ème</sup>) sur le site de Saint-Joseph, 105 rue Duplessis.

L'internat accueille les filles (à partir de la 6<sup>ème</sup>) sur le site de l'Aqueduc, 459 avenue Jean Moulin.

Le tarif comprend l'hébergement en chambre, le petit-déjeuner, la demi-pension du midi et du soir, le goûter et l'étude surveillée. Des activités sont proposées le mercredi après-midi.

### ➤ Association Sportive

Les activités sportives de l'Association sont assurées par les professeurs de sport de l'établissement et ont lieu sur nos terrains entre 13h et 14h. La cotisation de 30 € par an (montant précisé à la rentrée) couvre une partie des frais de transport liés aux compétitions.

## ➤ **Abonnement Kwyk**

En mathématiques, le site pédagogique « Kwyk » permet à chaque élève de faire des exercices autocorrigés, de s'évaluer, de progresser à son rythme et de bénéficier de tutoriels de façon autonome. Le suivi est personnalisé de la 6<sup>ème</sup> à la terminale ; il permet également de revoir des notions de l'année précédente, et de réviser avant la rentrée suivante puisque l'abonnement est valide de la rentrée au 31 août. L'abonnement de 10 € par an est porté directement sur la facture.

## ➤ **Sorties scolaires, activités : 25 € / an (sur la facture).**

Le cas échéant, un complément pourra être demandé en classe en cours d'année.

## ➤ **Classes à profil de 6<sup>ème</sup>**

Les activités pédagogiques pourront entraîner une dépense supplémentaire de 20 à 60 € selon les profils.

## ➤ **Préparation aux examens de Cambridge facultatifs en 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>**

Une préparation à ces examens est dispensée pour ceux qui le souhaitent par des enseignants rémunérés par l'Établissement (1h / semaine). Le tarif est de 130 € ; il est inclus dans la facture annuelle.

Pour ceux qui passeront l'examen, un prix sera demandé au moment de l'inscription, qui sera réglé directement au Wall Street Institute. Ce prix dépend du niveau de l'examen. A titre indicatif, il était de 116 € pour le KET et de 124 € pour le PET en 2020.

## ➤ **Etude du soir pour les externes et demi-pensionnaires**

Elle se termine à 18h30 ou 18h45 le lundi, mardi et jeudi.

Il est préférable de prendre cette option d'étude à la rentrée, afin de la mettre sur la facture annuelle. La facturation de l'étude est forfaitaire et mensuelle : 22 € / mois.

Cependant, il est aussi possible de s'inscrire au mois, dans ce cas le règlement est à effectuer en début de mois à l'accueil.

## **4. Possibilité d'aide financière**

### ➤ **Bourse nationale de Collège** : dossier à remplir en septembre.

### ➤ **Aide à la demi-pension du Conseil départemental** pour les élèves dont les familles sont domiciliées en Vaucluse et bénéficiaires du RSA Socle ou Majoré : attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) à transmettre au Service Facturation.

### ➤ **Aides de l'Établissement** : en complément des Bourses nationales, il existe des possibilités d'aides de l'Établissement en cas de difficultés professionnelles (perte d'emploi, ...) ou autres.

S'adresser au Service Facturation pour demander un dossier.

## **5. Association des Parents d'Elèves (APEL)**

Une présentation de l'APEL est incluse dans le dossier d'inscription / réinscription, ainsi qu'un formulaire à compléter. En cas d'adhésion, la cotisation sera portée automatiquement sur la facture.

Le montant pour l'année scolaire 2020-21 s'élève à 22 € par famille.

## Restauration en 6<sup>ème</sup> – 5<sup>ème</sup> – 4<sup>ème</sup>

Il est possible de prendre le repas dans l'Établissement selon 2 formules :

- repas chaud habituel
- formule "sandwich-dessert" : un sandwich + un dessert ou produit laitier au choix, servi au self comme le repas chaud (moitié prix)

Il est possible d'opter pour des formules différentes selon les jours de la semaine,

(par exemple, sur 4 repas :

repas chauds lundi et jeudi, repas "sandwich-dessert" mardi et vendredi.)

Le choix du nombre de repas par semaine et de la formule de chaque jour se fait à la rentrée, après communication des emplois du temps.

**Cet engagement se fait pour l'année ou une période (les périodes changent à chacune des vacances scolaires). Il n'est pas possible de changer en cours de période.**

**Le repas occasionnel continue d'exister pour le repas chaud uniquement.**

Coût de la restauration en 6 <sup>ème</sup> – 5 <sup>ème</sup> – 4 <sup>ème</sup> (jours à préciser à la rentrée)						Par mois (10 mensualités)
4 jours par semaine	4 repas chauds					83,00 €
	3 repas chauds + 1 « sandwich dessert »					72,65 €
	2 repas chauds + 2 « sandwich dessert »					62,30 €
	1 repas chaud + 3 « sandwich dessert »					51,95 €
	4 « sandwich dessert »					41,60 €
3 jours par semaine	3 repas chauds					62,25 €
	2 repas chauds + 1 « sandwich dessert »					51,90 €
	1 repas chaud + 2 « sandwich dessert »					41,55 €
	3 « sandwich dessert »					31,20 €
2 jours par semaine	2 repas chauds					41,50 €
	1 repas chaud + 1 « sandwich dessert »					31,15 €
	2 « sandwich dessert »					20,80 €
1 jour par semaine	1 repas chaud					20,75 €
	1 « sandwich dessert »					10,40 €